

## Projet d'avis : Langouste rouge (*Palinurus elephas*) dans les eaux occidentales sud

### 1. Contexte

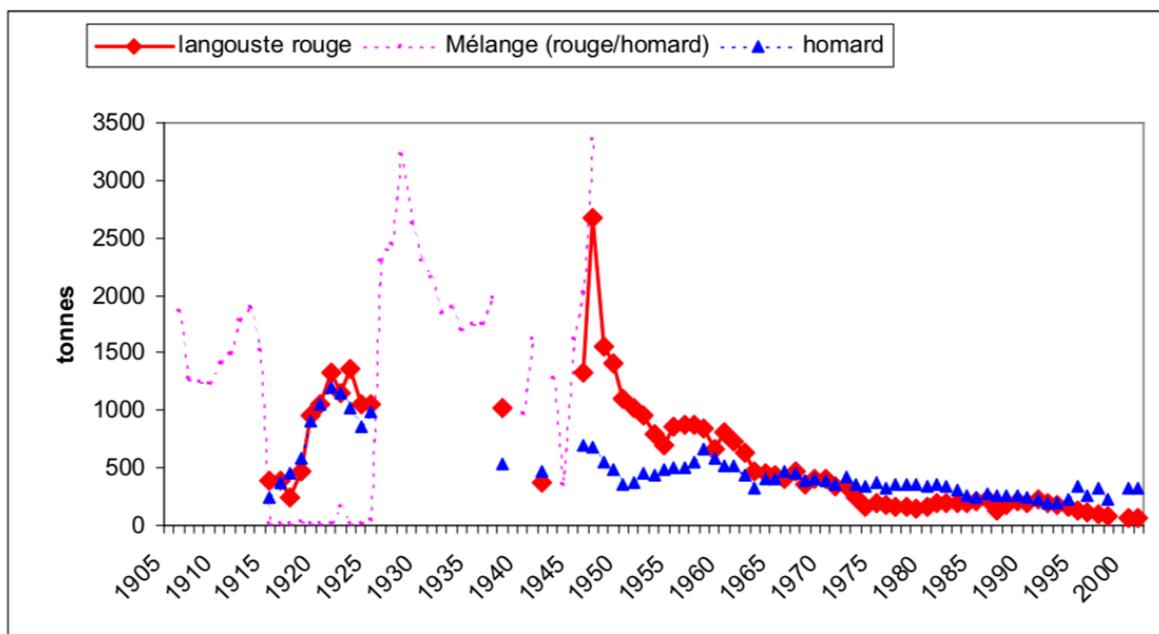
Au niveau communautaire la gestion de la langouste rouge se limite, dans l'Atlantique Nord-Est, à une taille minimale de 9,5cm (longueur céphalothoracique). Cependant, ce stock qui présente un fort intérêt économique pour le secteur fait l'objet de mesures complémentaires dans les différents Etats Membres (tab.1).

Mesures	Portugal	France	Espagne
Taille minimale	11 CM	11 CM	9,5 CM
Interdiction Femelles grainées	✓	✓	✓
Marquage	✗	✓	✗
Fermeture	✓ (01/10 -31/12)	✓ (01/01 -31/03)	✓*
Zones interdites à la pêche	✗	✓**	✗
Engin	Casiers : maillage >50mm (Filets : 5% de prises accessoires)	Filets, casiers	
Licence		✓	

\* Pays Basque : 01/09 - 01/06  
Cantabrie : 15/09 - 30/04  
Asturies : 15/09 - 30/04  
Galice : 01/10 - 31/12  
\*\* -48°02' N et 04°57' W-  
48°05' N et 04°57' W-48°03'  
N et 05°07'650 W longitude  
de la bouée d'ARMEN-  
48°04'N et 05°07'650 W

Tab.1 : Mesures en place pour la Langouste rouge **dans l'Atlantique** pour les Etats Membres du CCSUD

En particulier au niveau français, la langouste rouge a fait l'objet de nombreuses études et campagnes d'acquisition de connaissances depuis le début des années 2000. En effet, l'historique de cette espèce emblématique de la côte atlantique révèle un fort déclin de sa population depuis la période d'après-guerre (fig.1). Dans le courant des années 2000, des mesures fortes de gestion ont été prises par les professionnels français, afin de tenter une restauration du stock. La principale mesure a été de rehausser la taille minimale de capture à 11 cm de céphalothorax, ce qui permet d'assurer que les individus capturés se soient reproduits au moins une fois avant d'être pêchés.



*Fig.1 : Production nationale de langouste rouge et de homard européen de 1905 à 2001<sup>1</sup>*

*Jusqu'en 1947 l'enregistrement des apports de langouste rouge et de homard varie selon les années : parfois les deux espèces sont totalement distinctes, parfois elles sont partiellement mélangées, parfois elles sont totalement regroupées.*

Aujourd'hui, les résultats, indiqués par Martial Laurans (IFREMER) sont très encourageants : avec l'apparition de très bons recrutements dès 2013-2014<sup>2</sup>, et depuis 2019, une augmentation significative des captures ainsi qu'un taux de captures très élevé de jeunes individus n'ayant pas encore la taille commerciale (remis à l'eau) ce qui traduit la bonne situation du stock et une tendance très positive pour les années futures. Les membres français du CC SUD souhaitent donc, en accord avec leurs homologues portugais et espagnols généraliser les bonnes pratiques. Les bons résultats obtenus au niveau local facilitent, en effet, la communication de ces mesures plus contraignantes auprès des acteurs du secteur mais aussi des instituts scientifiques, qui par la mise en

<sup>1</sup> Latrouite Daniel, Lazure Pascal (2005). Étude préparatoire a une reconquête des niveaux de ressource en langouste royale (*Palinurus elephas*) en mer d'Iroise. CONVENTION 04/2/210 729/YF ENTRE L'IFREMER ET LE CLPM D'AUDIÈRENE. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/1198/>

<sup>2</sup> Laurans Martial, Le Roy Didier, Miossec Dominique (2017). Projet FFP : Reconquête du stock de la langouste rouge (*Palinurus elephas*), résultats sur l'écologie et la biologie issus des marquages recaptures réalisés par un ensemble de pêcheurs professionnels volontaires . RBE/STH/LBH/2017-03 .



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

place de programmes adaptés pourront accompagner les professionnels et suivre la reconstitution du stock.

## 2. Propositions

Les membres du CC SUD proposent que la taille minimale de la langouste passe à **11cm** (longueur céphalothoracique, au lieu de 9,5cm) dans l'ensemble de sa zone de compétence (Zones CIEM 8abcd, 9a).

Cette homogénéisation de la taille minimale permettrait une amélioration plus large du stock, mais aussi d'éviter un effet de frontière. Car des individus de 9.5 cm à 11 cm sont débarqués ou envoyés en Espagne par des entreprises françaises, ce qui vient en quelque sorte et malheureusement à légaliser les « mauvaises pratiques françaises ». Aussi, des individus espagnols de 9.5 cm sont vendus dans la restauration française, menaçant les efforts des pêcheurs français.

Cet effet de frontière déstabilise donc le marché et fragilise les efforts réalisés par les professionnels.

Afin de faciliter le contrôle et le suivi de la langouste rouge, mais aussi responsabiliser les marins-pêcheurs de la pêche de cette espèce, les membres du CC SUD proposent également qu'un marquage (bagues) systématique des individus débarqués soit réalisé.

## 3. Conclusions

Une taille minimale homogène à l'échelle de la zone de compétence du CC SUD associé à un système de marquage permettrait d'améliorer le suivi et de contribuer à l'objectif de reconstitution d'un stock à plus grande échelle pour une espèce emblématique et présentant un potentiel économique conséquent pour la côte atlantique. Les membres du CC SUD incitent donc les États Membres et la Commission à prendre des mesures en ce sens.

